

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL  
Syndicat Intercommunal Scolaire  
Coin-Sur-Seille/Pournoy-La-Chétive  
du mardi 25 mars à 18 heures**

L'an deux mil vingt-cinq et les vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Syndical du S.I.S., régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Pournoy-La-Chétive, sous la présidence de Madame MICHEL Martine

Présents –

Titulaires: Martine MICHEL, Lydia ANDREUCCI, Olivier FRANCOIS, Pierre BRAUN, René DIYELANI, Jérôme WERBENEC

Suppléants absents : WOLFF Caroline, GUILLI Salima

**Absents excusés :**

Térence KLEIN qui a donné pouvoir à Martine MICHEL

Madame Lauriane GROSSE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Franck DALMARD est arrivé au point n°5

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du conseil syndical du 02/10/2024
2. Compte de Gestion 2024
3. Compte administratif 2024
4. Affectation de résultat 2024
5. Budget Primitif 2025
6. RIFSEEP
7. Divers

**Délibération N°01/2025 Approbation du Conseil Syndical du 02/10/2024**

La Présidente informe les membres du Conseil Syndical Interscolaire de l'obligation d'approuver le procès-verbal du conseil syndical intercommunal du 02 octobre 2024.

**VOTE :**

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

**Pour extrait conforme**

## Délibération N°02/2025 Compte de Gestion 2024

Rapporteur : Martine MICHEL

Madame La Présidente présente les comptes de gestions de l'exercice 2024 concernant le budget syndical :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<b>RECETTES</b>	115 249,13	€
<b>DEPENSES</b>	121 781,24	€

SECTION D'INVESTISSEMENT		
<b>RECETTES</b>	5 605,94	€
<b>DEPENSES</b>	0,00	€

Résultat global de clôture : -926,17€

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité :

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2024

**DONNE** pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

## Délibération N°03/2025 Compte Administratif 2024

La Vice-Présidente est nommée pour la vérification des comptes de l'exercice 2024 concernant le budget syndical :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<b>RECETTES</b>	115 249,13	€
<b>DEPENSES</b>	121 781,24	€

SECTION D'INVESTISSEMENT		
<b>RECETTES</b>	5 605,94	€
<b>DEPENSES</b>	0,00	€

Résultat global de clôture : -926,17€

Madame La Présidente n'a pas participé au vote.

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité :

**APPROUVE** le Compte Administratif 2024

**DONNE** pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

**Pour extrait conforme**

## Délibération N°04/2025 Affectation de résultat

Madame La Présidente, présente les comptes de l'exercice 2024 concernant le budget syndical :

### **Affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<b>RECETTES</b>	115 249,13 €
<b>DEPENSES</b>	121 781,24 €
<b>Résultat reporté excédent</b>	11 516,82 €
<b>Soit un résultat excédent</b>	4 984,71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>RECETTES</b>	5 605,94 €
<b>DEPENSES</b>	0,00 €
<b>Résultat reporté déficit</b>	-3 685,49 €
<b>Soit un résultat excédentaire</b>	1 920,45 €

RESTE A REALISER INVESTISSEMENT	
<b>RECETTES</b>	0 €
<b>DEPENSES</b>	0 €

**SOIT, EN TENANT COMPTE DES RESTES A REALISER, UN EXCEDENT DE FINANCEMENT DE 1 920,45 € (Recette 001)**

Décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002, la somme de 4 984,71 €.
- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement, la somme de 0,00 €

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité :

**APPROUVE** le Compte Administratif 2024

**DONNE** pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Pour extrait conforme**

## Délibération N°05/2025 Vote du Budget Primitif 2025

Après examen du budget primitif section principale et l'avoir étudié chapitre par chapitre en section de fonctionnement puis article par article en section d'investissement lors de la commission finances du 11/02/2025.

Madame La Présidente, présente le Budget Primitif 2025 :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	125 474,40€	125 474,40€
<b>Section d'investissement</b>	2 652,23€	2 652,23€
<b>Total Budget</b>	<b>128 126,63€</b>	<b>128 126,63€</b>

Vu la présentation du budget primitif 2025 ;

**Vu** la délibération n°07/2023 du 07 décembre 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Considérant** que le Conseil Syndical peut déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelle de chacune des sections (Fonctionnement et investissement), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité :

**ADOPTE** le Budget Primitif 2025

**AUTORISE** Madame La Présidente à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelle de chacune des sections (Fonctionnement et investissement)

**DONNE** pouvoir à Madame La Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Pour extrait conforme**

### **Délibération N°06/2025 RIFSEEP**

Point annulé

**Pour extrait conforme**

### **Délibération N°07/2025 DIVERS**

#### **Point n°1 : Tableau des effectifs**

Madame la Présidente présente au Conseil Syndical le tableau des effectifs de la Syndicat Intercommunal Scolaire de Coin sur Seille et Pournoy la Chétive :

<b>SERVICE</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Grade</b>	<b>Durée hebdo</b>	<b>Poste ouvert</b>
<b>NON TITULAIRE CONTRACTUEL</b>			
C	Adjoint technique	17h	1
<b>CONTRAT DE DROIT PRIVE CUI-CAE</b>			
C	Poste ATSEM	35h	1

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité  
**VALIDE** les effectifs du SIS Coin sur Seille et Pournoy la Chétive.

Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Pour extrait conforme**

## **Point n°2 : TRAVAUX HAGANIS**

Madame la Présidente informe que nous avons reçu un courrier recommandé d'Haganis, pour des travaux à effectuer le plus rapidement.

Un courrier recommandé avait déjà été envoyé au précédent Président en 2021 pour l'informer de la non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif et la nécessité des travaux de réhabilitation.

Le délai pour la réalisation de ces travaux est parvenu à échéance. De ce fait, si les travaux ne sont pas réalisés avant le 31 mars 2025, il est appliqué la pénalité due ; à savoir le paiement annuel d'une somme équivalente à la redevance de contrôle diagnostic majorée de 100%.

De ce fait, Madame La Présidente a contacté l'entreprise SARL NAVA BTP agréée pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 4 976,10 Euros TTC.

Il restera encore à recevoir le devis des plaques à changer dans les prochaines semaines.

## **Point n°3 : VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES :**

En date du 19 mars 2025, l'APAVE est venue vérifier les installations électriques à l'école maternelle et élémentaire.

En 2024, lors de la vérification, des préconisations au niveau de l'école élémentaire avaient été demandées et aucune n'ont été réalisées.

Madame La Présidente a demandé à l'entreprise GIGAWAT électricité en bâtiment de passer pour régler tous les dysfonctionnements à l'école maternelle et élémentaire.

Madame la Présidente va faire tous les travaux signalés sur le compte rendu de sécurité de l'APAVE ces prochaines semaines.

## **Point n°4 COMPTES DU SIS**

SOLDE COMPTE HELIOS à la date du 25 mars 2025 = **31 251,51 €**

### **ANNEE 2025**

	<b>ACOMPTES VERSES PAR LES COMMUNES ANNEE 2025 – 1<sup>er</sup> trimestre</b>
COIN SUR SEILLE	Fonctionnement : 14 000 € Investissement : 4 000 €
POURNOY-LA-CHETIVE	Fonctionnement : 26 000 € Investissement : 4 000 €

**ANNEE 2025 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025**  
**FACTURES PAYEES DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2025**

<b>JANVIER 2025</b>	
<b>Le 14/01/2025 – Factures</b>	<b>7 278,52 €</b>
JVS	3 392,69 €
CIGAC	860,99 €
ALLIANZ	1 874,16 €
PRAYEL	138,00 €
BMP PARIBAS	917,08 €
AUX 4 SAISONS	18,44 €
AUX 4 SAISONS	77,16 €
<b>Le 16/01/2025 – Cotisations 2025</b>	<b>954,00 €</b>
URSSAF	954,00 €
<b>Le 16/01/2025 – Paies 2025</b>	<b>2 196,63 €</b>
FAUGERAS Valérie	699,69 €
RISCH Marion	1 424,71 €
LUTHIN/GAUTHERON Jocelyne	72,23 €
<b>Le 30/01/2025 – Factures</b>	<b>1 963,11 €</b>
AGESTRA	228,00 €
ORANGE	48,19 €
MALEZIEUX	460,80 €
LORRY DEP	407,26 €
UEM	818,86 €
<b>FEVRIER 2025</b>	
<b>Le 13/02/2025 Paies 2025 :</b>	<b>2 124,40 €</b>
FAUGERAS Valérie	699,69 €
RISCH Marion	1 424,71 €
<b>Le 13/02/2025 – Cotisation 2025 :</b>	<b>905,00 €</b>
URSSAF	905,00 €
<b>Le 20/02/2025 Factures :</b>	<b>207,18 €</b>
ORANGE	105,89 €
AUX 4 SAISONS	67,69 €
AUX 4 SAISONS	33,60 €
<b>MARS 2025</b>	
<b>Le 13/03/2025 – Paies 2025</b>	<b>2 239,54 €</b>
FAUGERAS Valérie	699,69 €
RISCH Marion	1 424,71 €
LUTHIN/GAUTHERON Jocelyne	115,14 €
<b>Le 13/03/2025 – Cotisations mars + 1<sup>er</sup> trimestre 2025</b>	<b>2 176,33 €</b>
URSSAF	983,00 €
IRCANTEC	581,00 €
CDG	23,13 €
<b>Le 13/03/2025 – Factures :</b>	<b>4 164,65 €</b>
MOSELLANE DES EAUX	197,36 €
MOSELLANE DES EAUX	156,62 €
ORANGE	49,09 €
COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE	2 741,58 €
BNP PARIBAS	917,08 €
AUX 4 SAISONS	71,23 €
AUX 4 SAISONS	31,69 €

**Point n°5 : Photocopies**

Madame la Présidente informe les membres de la demande de la directrice de l'école maternelle pour augmenter de 400 ses photocopies couleurs.

Madame La Présidente a donné une suite favorable à la demande en partenariat avec le prorata du nombre restant disponible des photocopies de l'école élémentaire.

**Pour extrait conforme**

**Pournoy-La-Chétive, le 25 mars 2025**

**Madame MICHEL Martine**

**Présidente du SIS**

